



Nouméa, le

19 AVR. 2021

RECEPISSÉ

de déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée

La Présidente de l'assemblée de la province Sud,

soussignée, CERTIFIE avoir reçu en date du 18 novembre 2020, la déclaration de changement de gérance déposée par la société ENERCAL pour le compte de la société Le relais du Sud concernant l'exploitation d'une station-service, située au lieu-dit le rond-point, commune de Yaté.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Désignation des activités	Capacité	Nomenclature			Soumis aux dispositions
		Rub	Seuil	Rég.	
Liquides inflammables (Installations de remplissage ou de distribution de -)	Deq = 6,3 m3/h	1434	1 m3/h < Déq ≤ 20 m3/h	D	de la délibération n°240-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11
Gaz inflammables liquéfiés (Stockage en réservoirs manufacturés de-)	Q = 1460 kg	1412	1 t < Q < 10 t	D	de la délibération n° 720-2008/BAPS du 19/09/08
Liquides inflammables (Stockage en réservoirs manufacturés de-)	Qeq = 4 m3	1432	Qeq < 5 m3	NC	-

D = Déclaration ; NC = non classée ; Rub= Rubrique ; Rég = Régime ; Q = quantité ; Qeq = Quantité équivalente ; Deq = Débit équivalent.

La société Le relais du Sud, est tenue de se conformer aux délibérations susmentionnées fixant les prescriptions générales applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 414-5 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 de ce même code, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la Présidente de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent récépissé est de deux mois à compter de la notification de ce dernier au pétitionnaire.

Pour la Présidente de l'assemblée de la province
Sud et par délégation,
le directeur de l'industrie, des mines et de
l'énergie de Nouvelle-Calédonie



Antonin MILZA

